

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPVI 261 Convention pour subvention avec l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE) pour un projet de développement des accorderies sur le territoire de la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Agence de valorisation des initiatives socio économiques et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques (AVISE) (62841) (13e) pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 30.000 euros pour un projet de développement des accorderies sur le territoire de la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense globale de 30.000 euros sera imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 (DPVI) "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011

